

Martigny, le 20 janvier 2020

## Concours des jeunes solistes

Madame la Présidente, Monsieur le Président

La nouvelle année est arrivée, et avec elle, outre les traditionnelles soirées annuelles, notre Concours des jeunes solistes à Monthey s'approche à grand pas.

Comme de coutume, la journée du samedi 30 mai 2020 sera consacrée au Concours des jeunes. Les directives pour que l'organisation de cette manifestation se fasse de façon optimale sont connues, mais il n'est pas inutile de rappeler certains points :

- **Les formulaires d'inscription pour toutes les catégories sont téléchargeables sur [www.fmbv.ch](http://www.fmbv.ch).**
- **Nouveauté 2020** : une catégorie « Tambours seniors » (dès 21 ans, sans limite d'âge) a été créée.
- Consultez les règlements de chaque catégorie sur le site internet [www.fmbv.ch](http://www.fmbv.ch).
- Il n'est pas obligatoire, mais néanmoins recommandé, que chaque soliste soit accompagné d'un-e pianiste.
- Un-e pianiste peut accompagner, au maximum, **15 participants au concours**. Merci d'y être attentif lors du choix du ou de la pianiste. Une liste non exhaustive de pianistes qui peuvent être contactés est disponible sur [www.fmbv.ch](http://www.fmbv.ch).
- Le tirage au sort de l'ordre de passage sera effectué le 16 mai. Celui-ci, définitif et duquel il ne peut être fait appel, vous sera communiqué – ainsi qu'aux participants – dans les jours qui suivront.

Les formulaires d'inscription sont à envoyer à Marie Moulin, responsable des concurrents du Concours des jeunes solistes (adresse inscrite au bas des formulaires). En cas de question, vous pouvez la contacter de préférence par e-mail : [moulin.marie95@gmail.com](mailto:moulin.marie95@gmail.com) ou au 079 534 14 08.

Il est impératif que les inscriptions nous soient envoyées, dûment complétées, d'ici au **samedi 29 février 2020.**

Nous vous remercions de votre collaboration et nous réjouissons d'ores et déjà de la réception dans les délais des inscriptions de vos jeunes musiciens pour le Concours. Nous vous rappelons qu'une amende de Fr. 10.- par dossier adressé en retard sera facturée.

Avec les meilleurs sentiments de votre Comité, et ses souhaits pour une agréable suite de saison musicale.

**Fédération des musiques du Bas-Valais**



Marie Moulin  
Responsable des concurrents  
du Concours des jeunes solistes